

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du jeudi 22 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le vendredi 16 mai 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h00, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Nombre de votants : 11 + 2 POUVOIRS

Présents (11) : Mesdames BULEUX Nathalie ; DA RUGNA Roselyne ; MEILLIER Claire ; POYET-MOREUL Evelyne ; HARZO Marie ; ALEXANDRE MEYZIE Florence
Messieurs BRIAND Sébastien ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; BIBOLLET Maxime ; ALBANEL Xavier ; BASTARD-ROSSET Benoît

Absent (1) : M. CREDOZ Pierre

Pouvoirs (2) : Mme CORBINEAU Elodie donne pouvoir à M. BRIAND Sébastien

M. LAMBERSENS Dominique donne pouvoir à Mme BULEUX Nathalie

Secrétaire de séance : Mme BULEUX Nathalie

Les points inscrits à l'ordre du jour sont examinés successivement.

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

2) DELIBERATION N°2025-015 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE AU TITRE DU CDAS 2025

Demande de subvention au Département de la Haute-Savoie au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS) 2025 pour la téléphonie et l'informatique de la nouvelle mairie, le renouvellement du mobilier et de l'informatique de l'école primaire ainsi que pour les enrobés de la Route de Sulens selon les détails suivants ;

- Nouvelle Mairie : Téléphonie et informatique

Devis Aravis Informatique Téléphonie :	3 484,93 € H.T.
Devis Aravis Informatique :	10 074,06 € HT.
Total estimatif :	13 558,99 € H.T.

Plan de financement prévisionnel :

Département (CDAS 2025) :	5 423,60 € H.T.	40%
Autofinancement de la Mairie :	8 135,39 € H.T.	60%
Total :	13 558,99 € H.T.	100%

- Renouvellement du Mobilier et de l'informatique de l'école primaire :

Devis UGAP (mobilier) :	1 864,36 € H.T.
Devis Aravis Informatique :	7 566,00 € HT.
Total estimatif :	9 430,36 € H.T.

Plan de financement prévisionnel :

Département (CDAS 2025) :	3 772,14 € H.T.	40%
Autofinancement de la Mairie :	5 658,22 € H.T.	60%
Total :	9 430,36 € H.T.	100%

- **Travaux d'enrobés sur la route de Sulens, au niveau de l' affaissement de décembre 2023 :**

Devis de l'entreprise La COLAS, Route de Sulens :	14 645,00 € H.T.
---	------------------

Plan de financement prévisionnel :

Département (CDAS 2025) :	5 858,00 € H.T., soit 40%	40%
Autofinancement de la Mairie :	8 787,00 € H.T., soit 60%	60%
Total :	14 645,00 € H.T.	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement pour les travaux de la nouvelle mairie pour un montant de 5 423,60 € H.T. ;

APPROUVE le plan de financement pour le renouvellement du mobilier et de l'informatique de l'école primaire pour un montant de 3 772,14 € H.T.;

APPROUVE le plan de financement pour les travaux d'enrobés pour un montant de 5 858,00 € H.T.

3) **DELIBERATION N°2025-016 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE PROGRAMME 2025**

Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Savoie au titre du Produit des Amendes de Police Année 2024 pour le programme 2025 pour l'opération suivante :

- Route de Sulens, au niveau de l'affaissement de décembre 2023 : pose de glissières de sécurité

Devis d'AXIMUM :	11 974,20 € H.T.
------------------	------------------

Plan de financement suivant :

Département Amende de Police :	3 592,26 € H.T.	30%
Autofinancement de la Mairie :	8 381,94 €. H.T.	70%
Total :	11 974,20 € H.T.	100%

Les élus soulignent que La Route de Sulens est sujette à de fréquents affaissements qui coutent chers à la commune. Frédéric PERRISSIN-FABERT précise que le Département refuse que cette route devienne départementale malgré le fait qu'elle soit touristique.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement pour la pose de glissières Route de Sulens pour un montant de **3 592,26 € H.T.**

4) **DELIBERATION N°2025-017 : VOTE MONTANT DES LOYERS 2025-2026**

Le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année les loyers des logements communaux peuvent être révisés sur la base de l'indice de référence des loyers (IRL).

Le nouvel indice de référence des loyers du 1er trimestre 2025 s'élève à 145,47, il est en hausse de 1,40 % par rapport à l'IRL du 1^{er} trimestre 2024.

Le maire propose au conseil de ne pas réviser les loyers sur la base de l'indice de référence des loyers (IRL) pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026.

Il rappelle que le conseil municipal a décidé par délibération du 10 avril 2025 de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 contre :

DECIDE :

- de ne pas réviser les loyers sur la base de l'indice de référence des loyers (IRL) pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 ;
- les loyers pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 resteront fixés au montant actuellement en vigueur, à savoir :

Appartements bâtiment mairie 3 223, rue des Clefs 74230 LES CLEFS

La Roche :	551 €
L'Etale :	578 €
Cotagne :	309 €
Charvin :	478 €
Lachat :	878 €
Sulens :	718 €
Tournette :	522 €
Aiguille :	654 €

Appartement ancienne école 3 136, rue des Clefs 74230 LES CLEFS

Gentiane :	522 €
------------	-------

Appartements ancienne école 3 140, rue des Clefs 74230 LES CLEFS

Edelweiss :	522 €
Cyclamen :	522 €

Appartements du Château 3 304, rue des Clefs 74230 LES CLEFS

Jonquille :	656 €
Lila :	797 €

5) DELIBERATION N°2025-018 : AVIS SUR LE PROJET ARRETÉ DE REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL FIER-ARAVIS (SCoT)

M. le Maire rappelle que le SCoT est une démarche de planification territoriale permettant de mettre en cohérence l'ensemble des politiques d'aménagement du territoire (urbanisme, habitat, déplacements, équipements commerciaux, protection de l'environnement...) et de fixer un cadre au développement du territoire pour les 20 années à venir. Il constitue un document de référence permettant de coordonner l'action des collectivités au travers de leurs documents d'urbanisme (PLU et Carte communale) tout en construisant un projet de territoire dans une démarche de développement durable.

M. le maire rappelle également que 5 réunions publiques ont eu lieu.

Le 1^{er} SCoT Fier Aravis date de 2011, une procédure de révision a été lancée en juillet 2015. Puis un projet a été validé par les élus en 2019. Le rapport du commissaire enquêteur a émis des réserves sur le volet touristique et la gestion de l'eau. La CCVT a du abroger ce projet en juin 2023.

Ce qu'il faut retenir du nouveau projet :

Abandon de 2 unités touristiques nouvelles (Club Méditerranée au Grand-Bornand et à la Clusaz) et de 6 projets de remontées mécaniques.

Le taux de croissance de la population a été revu à la baisse (+0.7 % par an au lieu de 1.2%/an dans le projet de 2019).

Au niveau du logement : inciter le logement aidé pour faciliter l'arrivée de nouvelles familles.

Au niveau de l'économie : projet de création de nouvelles zones d'activité.

Au niveau des mobilités : projet de création d'une voie de bus expresse Annecy-Thônes.

Considérant que les élus sont invités à formuler un avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale Fier-Aravis dans un délai de 3 mois, au titre de l'article L143-20 du code de l'urbanisme.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

EMET UN AVIS FAVORBALE sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale Fier-Aravis, tel qu'arrêté par la délibération n°2025/025 du 15 avril 2025 du conseil communautaire.

6) DELIBERATION N°2025-019 : APPROBATION CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DU SERVICE MUTUALISÉ DÉDIÉ A LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DES ASA - AFP – SIPB ENTRE LA CCVT ET LA COMMUNE DES CLEFS AVENANT N°1

Rapporteur : M. le Maire

Les services de la CCVT assurent depuis de nombreuses années le secrétariat et la comptabilité de diverses structures publiques locales telles que le Syndicat Intercommunal du Plateau de Beauregard (SIPB) ou les Associations Foncières Pastorales (AFP) de Serraval, Manigod-Sulens, Mont-Charvin, Dran-Ablon-Cruet, Col de la Buffaz et Beauregard.

Depuis 2024, un poste mutualisé dédié a été créé. Les structures concernées ainsi que les Communes supports participent à son financement de la manière suivante :

- 20 % pour la gestion du SIPB avec facturation faite au directement au SIPB ;
- 80 % pour la gestion des AFP et de l'ASA intercommunale (projet de création), à répartir de la manière suivante :
 - participation des AFP à hauteur de 12 % à répartir entre les AFP/ASA,
 - participation de la CCVT au titre de sa politique agricole et forestière à hauteur de 28 %,
 - participation des Communes, supports des AFP/ASA, à hauteur de 40 % entre les Communes concernées.

Pour mémoire, la répartition de la participation entre les différentes communes supports d'AFP/ASA retenue est déterminée en fonction des surfaces des AFP par Communes et du nombre d'unités pastorales (alpages) par Commune à parts égales.

Par ailleurs, la participation des AFP est déterminée en fonction de leur activité avec un coût forfaitaire annuel pour la gestion de base de la structure de 350 € et un coût unitaire par programme de travaux en cours de réalisation de 180 €. Des conventions entre la CCVT et les différents financeurs, intervenues en 2024, entérinent la participation financière de chaque structure.

A l'automne 2024, une nouvelle AFP a été créée sur la Commune du Grand-Bornand. Cette dernière est la plus importante du département.

C'est pourquoi le Conseil Communautaire, réuni le 26 novembre 2024, a approuvé la création d'un poste d'assistante administrative permettant notamment de renforcer le service mutualisé pour assurer la gestion de la nouvelle AFP.

Par ailleurs, afin d'intégrer l'AFP du Grand-Bornand dans le service mutualisé dédié, le Conseil communautaire a approuvé, par délibération en date du 28 janvier 2025 :

- le projet de convention à intervenir avec l'AFP du Grand-Bornand,
- la nouvelle clef de répartition des frais à charge des Communes,
- le projet d'avenant aux conventions établies entre la CCVT et les Communes en 2024.

Selon la nouvelle clef de répartition, le taux de participation de la commune des Clefs s'élève dorénavant à 1,43 % (contre 2.14 % précédemment) et le montant estimatif de la participation annule à 361 € (contre 377 € précédemment).

Après avoir entendu le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les principes de la nouvelle clef de répartition du financement du poste mutualisé « Chargé de gestion administrative et financière des ASA - AFP – SIPB », entre les différentes structures concernées, à savoir la CCVT, le Syndicat Intercommunal du Plateau de Beauregard (SIPB), les Associations Foncières Pastorales (AFP), l'Association Syndicale Autorisée (ASA) intercommunale dédiée à la desserte forestière ainsi que les Communes supports des AFP/ASA ;
- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention ci-annexée ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à établir entre la CCVT et la commune des Clefs et tout document y afférent, ainsi qu'à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7) DELIBERATION N°2025-020 : MODIFICATION DELIBERATION N°2024-027 : ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS 2025 : MODIFICATION MODALITÉ VENTE DE BOIS DES PARCELLES N°8 et N°9

Le maire informe le conseil de la modification du mode de vente de bois des parcelles n°8 et n°9 pour une mise en vente en bois sur pied au lieu d'une mise à la vente en bloc façonné comme délibéré en conseil du 19 septembre 2024.

Il s'agit d'épicéa de haute qualité mais aussi d'un important volume de hêtre (environ 530 m³).

Cette vente en bois sur pied apportera une recette à la commune sur l'exercice 2025.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le changement des modalités de vente de bois pour les parcelles n°8 et n°9 selon l'exposé ci-dessus.

Départ de Florence MEYZIE après avoir voté à la délibération n°2025-020.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Commission Route :

Les travaux Route de Sulens commenceront lundi 26 mai 2025 après une semaine de phase préparatoire.

Pas d'investissement prévu dans les routes pour 2025.

Affaïssement terrain privé dans le Champfroid : une réunion sur site est prévue le vendredi 20 juin 2025 avec l'expert de l'assureur de la propriétaire du terrain affaïssé. La Préfecture, le SILA et le Département de la Haute Savoie ont confirmé que les travaux nécessaires d'enlèvement des matériaux déversés dans le lit du ruisseau relèvent de la responsabilité seule du propriétaire du terrain affaïssé.

Commission bâtiment :

Les travaux de la salle polyvalente au Château ont commencé : maçonnerie réalisée.

Nouvelle mairie : le marché a été notifié aux entreprises retenues.

Contrebas de la salle des fêtes : il faudrait renforcer les fondations avec des micros pieux. A confirmer par un bureau d'étude.

Mur effondré dans la cour de l'école : en attente relevé topographique.

Le SYANE a réalisé un état des lieux des consommations énergétiques des bâtiments communaux avec des préconisations pour limiter les consommations de fioul et d'électricité, notamment au niveau de la mairie et de l'école qui sont les deux bâtiments les plus consommateurs.

Claire MEILLIER réaffirme son mécontentement par rapport aux travaux de réfection du mur dans l'enceinte de la cour de l'école, elle aurait aimé être associée à ce chantier de rénovation.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les effectifs de l'école : les maires de la CCVT ont été conviés à une réunion le mardi 13 mai 2025 portant sur la ruralité avec des représentants de l'éducation nationale de Haute-Savoie, notamment le Directeur académique et l'inspectrice académique: il y a un risque de fermeture de classe aux Clefs au vu des effectifs qui sont à la baisse : 77 enfants prévus pour la rentrée 2025-2026. Actuellement, effectif de 87 enfants.

Le Mairie précise qu'il aurait souhaité que 2 enfants domiciliés aux Clefs actuellement scolarisés à l'école de Manigod poursuivent leur scolarité aux Clefs à la rentrée prochaine -pour augmenter les effectifs- mais selon un article du code de l'éducation : un enfant est en droit de finir son cycle dans l'école ou il l'a commencé, selon le souhait des parents pour ces 2 enfants.

Le maire a participé à l'AG de l'association La Farandole de Manigod : grâce aux subventions des communes, le budget est presque équilibré (déficit de 6 000 €).

La mairie souhaite vendre du mobilier dont elle n'a plus besoin (gros buffet, tables et bancs...). Au préalable, se renseigner sur les modalités de vente autorisée pour les collectivités territoriales.

Le Maire donne lecture du « Manifeste pour la Chasse » que 3 chasseurs des Clefs lui ont remis en mains propres samedi 17 mai 2025. Ce manifeste prévoit, entre autre, une reconnaissance d'intérêt générale de la chasse française. Une photo a été prise devant la mairie avec le maire et les 3 chasseurs.

L'agriculteur de Serraval va occuper les parcelles (en contrebas de la mairie, derrière le Château..) avec ses chèvres pendant 3 semaines. L'accès au chemin piéton depuis le Point I sera fermé à la circulation par la pose de clôture. Il n'y aura pas de patou.

Le feu d'artifice dans le cadre de la fête champêtre des Clefs le samedi 21 juin 2025 a été accordé par le Maire.

Préparation d'Octobre Rose : réunion avec les élus le jeudi 19 juin 2025.

La séance est levée à 22h13.

Le Maire,
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance,
Nathalie BULEUX